

Langues officielles—Loi

partir de six ans. Cela a été prouvé par Chomsky, le père de la linguistique que j'ai étudié dans le cadre de mes études en anthropologie et qui enseigne encore au Massachusetts Institute of Technology. Enseignez le français dans les écoles, mais ne nous l'imposez pas au moyen d'un projet de loi qui brime les droits des gens. Qui veut faire adopter ce projet de loi? Les Canadiens le veulent-ils vraiment? Soyons très clairs. La politique de bilinguisme pour tous les Canadiens nécessiterait beaucoup de dépenses, d'énergie et d'efforts. C'est injuste et c'est une décision qui ne devrait pas être prise à la légère. Sans avoir effectué un sondage complexe et coûteux, je peux dire aux députés que la réponse est non; ni mes électeurs, ni les habitants de l'Ouest, ni la plupart des habitants des Maritimes ne veulent de ce projet de loi. Cela vaut même pour certains Québécois. Je crois qu'en général, les provinces n'en veulent pas. Je souhaiterais que le projet de loi fasse l'objet d'un scrutin secret et qu'il soit radicalement modifié, voire supprimé. J'invite les députés de tous les partis à y penser très sérieusement.

[Français]

M. Malépart: Madame la Présidente, il est certain que je ne partage pas l'exposé que vient de faire mon honorable collègue et surtout lorsqu'il dit qu'au Québec les anglophones ne peuvent pas s'exprimer et que le bilinguisme existe partout dans le reste du pays.

J'aimerais savoir de l'honorable député s'il est d'accord sur le fait qu'un député de langue française, comme en Alberta, ne puisse pas s'exprimer dans sa langue, soit la langue française? Alors, comment se fait-il qu'il nous dise que la balance du pays est bilingue et que le Québec ne l'est pas? Je pense que c'est faux.

Alors, j'aimerais connaître ses vues. Pour quelle raison tant s'acharner contre le projet de loi qui, au niveau des institutions fédérales, demande que les gens des deux langues officielles soient servis partout à travers le pays, alors que ce n'est pas une loi qui le demande à l'ensemble des législatures?

Le député pourrait-il nous dire comment il se fait qu'il s'acharne tellement sur la Loi 101 au Québec, alors qu'il ne parle pas des autres provinces, des députés comme ceux de l'Alberta qui ne peuvent même pas s'exprimer dans la langue française sans être poursuivis?

[Traduction]

M. Stewart: Madame la Présidente, je ne m'oppose pas au bilinguisme, quand un nombre suffisant de Canadiens le justifie, dans toutes les institutions fédérales comme la loi le stipule actuellement. Ne la changeons pas. Elle ne pose pas de problèmes, alors n'y touchons pas.

Comment peut-on s'attendre à ce que les Albertains et le gouvernement de l'Alberta acceptent le bilinguisme après ce qui s'est passé au Québec dans l'affaire de la loi 101, avec l'Accord du lac Meech qui est dans les limbes et tout ce qui s'y

est passé. Je ne me souviens pas d'avoir entendu parler de bombes incendiaires placées dans des boîtes aux lettres ou de lutte linguistique en Alberta.

Je pourrais signaler que les anglophones sont plus nombreux au Québec que dans plusieurs provinces de l'Ouest. Le problème existe et nous le savons. Toutefois, ce projet de loi ne réussira pas à y remédier.

Je le répète, je voudrais redire au député que je préconise le bilinguisme à compter du jardin d'enfants dans le régime scolaire, mais pas en vertu d'une loi bidon visant à imposer la participation des francophones au Canada. Telle est en effet la raison d'être de ce projet de loi, il n'y a aucun doute là-dessus. Il n'impose pas la nomination d'anglophones à des postes quelconques. Je m'entretiendrai volontiers avec le député n'importe quand et je veux bien faire comprendre que je ne m'oppose pas au français, mais je m'oppose certes à ce projet de loi.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de parler brièvement de ce discours, et je le ferai en anglais. A titre de député je relève le défi du député qui demandait qui parle au nom du Canada anglais.

Ce discours sème la discorde en dépit des protestations du député qui affirme souscrire à l'unité nationale, au bilinguisme et à la Loi sur les langues officielles de 1969. J'ai l'impression que le comité mixte permanent des langues officielles dont je fais partie travaille vraiment dans l'une des deux solitudes que le Canada a trop bien connue.

Il est évident, pour nous qui avons affaire à des organismes gouvernementaux et aux dirigeants des ministères, qu'il y a bel et bien lieu d'apporter à la Loi sur les langues officielles les modifications prévues dans le projet de loi. Le député fait état des progrès du bilinguisme au sein des ministères, mais il ne s'agit pas de dire que l'effectif du commissariat aux langues officielles est composé à 85 p. 100 de Canadiens-français, mais bien à 85 p. 100 de personnes capables de travailler dans les deux langues. Le fait de présenter les choses sous un autre angle pour mieux faire ressortir les craintes ressenties dans certains secteurs de la population canadienne équivaut nécessairement à semer la discorde.

Je vois qu'il est 13 heures. J'en aurais encore long à dire, mais à titre de Canadien qui parle beaucoup mieux l'anglais que le français, je déplore les propos du député.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.